



Assemblée générale

Distr. générale
19 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Ordre du jour de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale*

Adopté par l'Assemblée générale à sa deuxième séance plénière, le 19 septembre 2014

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale¹.
5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.
6. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale¹.
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau.
8. Débat général.

* Articulé autour de titres correspondant aux priorités de l'Organisation.

¹ Conformément à l'article 30 de son Règlement intérieur, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixante-dixième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session.



A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

9. Rapport du Conseil économique et social.
10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida.
11. Le sport au service du développement et de la paix.
12. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
13. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes :
 - a) Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes;
 - b) Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
14. Culture de paix.
15. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain.
16. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
17. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement.
18. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008.
19. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;

- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Harmonie avec la nature;
 - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
20. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
21. Mondialisation et interdépendance :
- a) Migrations internationales et développement;
 - b) Culture et développement durable.
22. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Suivi de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.
23. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
 - b) Coopération pour le développement industriel;
 - c) Participation des femmes au développement;
24. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement.
25. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition.
26. Développement social :
- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille;

- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement;
 - d) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action.
27. Promotion de la femme :
- a) Promotion de la femme;
 - b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

- 28. Rapport du Conseil de sécurité.
- 29. Rapport de la Commission de consolidation de la paix.
- 30. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique.
- 31. Les diamants, facteur de conflits.
- 32. Prévention des conflits armés.
- 33. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement.
- 34. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.
- 35. La situation au Moyen-Orient.
- 36. Question de Palestine.
- 37. La situation en Afghanistan.
- 38. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.
- 39. Question de l'île comorienne de Mayotte.
- 40. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
- 41. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement².
- 42. Question de Chypre³.
- 43. Agression armée contre la République démocratique du Congo³.

² Conformément à la décision 60/508, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

³ Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe de la résolution 58/316, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

44. Question des îles Falkland (Malvinas)³.
45. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti³.
46. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales³.
47. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït³.
48. Effets des rayonnements ionisants.
49. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
50. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
51. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
52. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.
53. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales.
54. Questions relatives à l'information.
55. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
56. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.
57. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
58. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation.
59. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.
60. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
61. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

C. Développement de l'Afrique

62. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

D. Promotion des droits de l'homme

63. Rapport du Conseil des droits de l'homme.
64. Promotion et protection des droits de l'enfant :
 - a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
 - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
65. Droits des peuples autochtones :
 - a) Droits des peuples autochtones;
 - b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.
66. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
 - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
67. Droit des peuples à l'autodétermination.
68. Promotion et protection des droits de l'homme :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

69. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
 - b) Assistance au peuple palestinien;
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions.

F. Promotion de la justice et du droit international

70. Rapport de la Cour internationale de Justice.
71. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
72. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
73. Rapport de la Cour pénale internationale.
74. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer;
 - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes.
75. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies.
76. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-septième session.
77. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
78. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-sixième session.

79. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés.
80. Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires.
81. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
82. L'état de droit aux niveaux national et international.
83. Portée et application du principe de compétence universelle.
84. Effets des conflits armés sur les traités.
85. Responsabilité des organisations internationales.

G. Désarmement

86. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
87. Réduction des budgets militaires.
88. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.
89. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement.
90. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est.
91. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale.
92. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
93. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.
94. Prévention d'une course aux armements dans l'espace :
 - a) Prévention d'une course aux armements dans l'espace;
 - b) Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier.
95. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.
96. Désarmement général et complet :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement;
 - c) Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;

- d) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;
- e) Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri;
- f) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques;
- g) Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites;
- h) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;
- i) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques;
- j) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
- k) Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes;
- l) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie;
- m) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
- n) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- o) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
- p) Traité sur le commerce des armes;
- q) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013;
- r) Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements;
- s) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;
- t) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
- u) Relation entre le désarmement et le développement;
- v) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
- w) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
- x) Réduction du danger nucléaire;
- y) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;

- z) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
 - aa) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
 - bb) Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire;
 - cc) Désarmement nucléaire;
 - dd) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;
 - ee) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;
 - ff) Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires;
 - gg) Désarmement régional;
 - hh) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
 - ii) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - jj) Missiles;
 - kk) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.
97. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
 - c) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - g) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - h) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.
98. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :

- a) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - b) Rapport de la Commission du désarmement.
99. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.
100. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
101. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
102. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
103. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.
104. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

105. Prévention du crime et justice pénale.
106. Contrôle international des drogues.
107. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

108. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.
109. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix.
110. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.
111. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
- a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social;
 - c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice.
112. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination;

- b) Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix;
 - c) Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme;
 - d) Élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
113. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale :
 - i) Nomination de membres de la Commission;
 - ii) Désignation du Président de la Commission;
 - e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit;
 - f) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;
 - h) Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne;
 - i) Nomination de juges au Tribunal d'appel des Nations Unies;
 - j) Nomination de juges ad litem au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.
114. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.
115. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire.
116. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.
117. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.
118. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
119. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.
120. Renforcement du système des Nations Unies.
121. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions.
122. Multilinguisme.
123. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :

-
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine;
 - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique;
 - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est;
 - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire;
 - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes;
 - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale;
 - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective;
 - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise;
 - i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe;
 - j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale;
 - k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique;
 - l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne;
 - m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie;
 - n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen;
 - o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes;
 - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM;
 - q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;
 - r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
 - s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains;

- t) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique;
 - u) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique;
 - v) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
 - w) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération;
 - x) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe.
 - y) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants.
124. Santé mondiale et politique étrangère.
125. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
126. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
127. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
128. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient.
129. Soixante-dixième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale.
130. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - c) Centre du commerce international;
 - d) Université des Nations Unies;
 - e) Plan-cadre d'équipement;
 - f) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - g) Fonds d'équipement des Nations Unies;
 - h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - i) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

- j) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - k) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - l) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - m) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - n) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - o) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
 - p) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - q) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes);
 - r) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commises sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - s) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - t) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
131. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
132. Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.
133. Planification des programmes.
134. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
135. Plan des conférences.
136. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.
137. Gestion des ressources humaines.
138. Corps commun d'inspection.
139. Régime commun des Nations Unies.
140. Régime des pensions des Nations Unies.
141. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique.
142. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne.
143. Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272 et 64/263 de l'Assemblée générale.

144. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.
145. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
146. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
147. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
148. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
149. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.
150. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.
151. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.
152. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.
153. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
154. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.
155. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.
156. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.
157. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
158. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
159. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.
160. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.
161. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
162. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.
163. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan.

164. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne.
 165. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
 166. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
 167. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité.
 168. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
 169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique.
 170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale.
 171. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération économique du groupe de huit pays en développement.
 172. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté du Pacifique.
-